









Eurorégion Pyrénées-Méditerranée Groupement Européen de Coopération Territoriale

RAPPORT N° 23 02 02

Assemblée Générale du 10 février 2023

OBJET: PRIX CONCOURS JEUNESSE POUR DES PROJETS SUR LES RESEAUX SOCIAUX AFIN DE PROMOUVOIR LES LANGUES CATALANE ET OCCITANE DANS L'EUROREGION

La feuille de route 2021-2030, qui mise sur le développement de la culture et de l'identité eurorégionale méditerranéenne, a été approuvée en 2021. En ce sens et en ce qui concerne l'axe stratégique de la culture, l'Eurorégion souhaite mettre en valeur ses langues eurorégionales ainsi que les nouvelles cultures en dynamisant leur pratique et les échanges entre jeunes autour de leurs langues et de la culture eurorégionale et en veillant à l'intégration sociale et à la promotion de la diversité culturelle et linguistique.

Dans ce cadre, un concours jeunesse pour des projets sur les réseaux sociaux, avec une thématique libre a été lancé par l'Eurorégion au deuxième semestre 2022. Ces projets doivent avoir pour objet d'impulser des attitudes positives à l'égard de la connaissance et de l'usage du catalan et de l'occitan.

L'appel à projets a été ouvert le 3 octobre et clôturé le 8 décembre 2022, après deux prolongations consécutives. 51 candidatures ont été reçues, dont 21 pour des projets individuels en catalan, 5 pour des projets individuels en occitan, 14 pour des groupes en catalan, 2 pour des groupes en occitan, 6 pour des organisations en catalan, et 4 pour des organisations en occitan.

Le groupe de travail sur les langues, réuni en tant que jury de la commission culture le 13 janvier 2023, a proposé d'attribuer les différents prix aux projets suivants :

CATÉGORIE	MODALITATÉ	PRIX	DOTATION	NOM	REGION	POINTS
CATALAN	INDIVIDUEL	PRIX	600,00€	Aida Roca Redondo	CAT	36,67
		MENTION	400,00€	Anna Pardos i Ripoll	CAT	32,67
	COLLECTIFS	PRIX	1 150,00 €	Onada feminista	CAT	38,33
		1E MENTION	800,00€	Els inexperts	IB	36,33
		2E MENTION	600,00€	Novaveu	CAT	33,33
	ASSOCIATION	PRIX	1 200,00 €	Ciència oberta	CAT	37
		MENTION	1 000,00€	Toponímia, llengua i cultura	rOCC	36,33
OCCITAN	INDIVIDUEL	PRIX	600,00€	Gabrièu Pelisson	OCC	40,00
		MENTION	400,00€	Mariona Miret Giribet	CAT	36,67
	COLLECTIFS	PRIX	1 150,00 €	influaran e tikarantok_	CAT	38,00
		1E MENTION	800,00€	Biais de dire	OCC	36,33
		2E MENTION	600,00€	(desert)		
	ASSOCIATION	PRIX	1 200,00 €	País invisible	CAT	41,67
		MENTION	1 000,00€	Eth Club Aranés	CAT	36,00

Rappel : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montpellier



Reçu en préfecture le 17/03/2023





Publié le ID: 031-130007511-20230210-230202CLFR-DE



Eurorégion Pyrénées-Méditerranée Groupement Européen de Coopération Territoriale

Le même jury propose d'attribuer deux mentions spéciales, hors concours, à deux projets occitans en reconnaissance de leur activité:

MENICIÓ	300,00€	Laurie Privat	occ
MENCIO ESPECIAL	300,00€	Jeunes Europeens de Toulouse	occ





ID: 031-130007511-20230210-230202CLFR-DE





Eurorégion Pyrénées-Méditerranée Groupement Européen de Coopération Territoriale



DELIBERATION N° 23 02 02

Assemblée Générale du 10 février 2023

OBJET: PRIX CONCOURS JEUNESSE POUR DES PROJETS SUR LES RESEAUX SOCIAUX AFIN DE PROMOUVOIR LES LANGUES CATALANE ET OCCITANE DANS L'EUROREGION

Vu le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, modifiant le règlement (CE) 1082/2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupements de ce type,

Vu la Convention et les Statuts du GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009, modifiés par la délibération N°21_09_03 du 4 octobre 2021

Vu l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales.

Vu la Délibération n°22_03_03, en date du 22 mars 2022, relative à l'adoption du budget primitif de l'année 2022 de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée,

Vu le Procès-verbal de la réunion du groupe Langue du 13 janvier 2023

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

DÉCIDE :

Article 1:

Les différents prix du concours jeunesse pour des projets sur les réseaux sociaux afin de promouvoir les langues catalane et occitane dans l'Eurorégion sont attribués de la manière suivante :

Catégorie projets en catalan, modalité individuel :

- Un prix de six cents euros (600,00 €) à Aida Roca Redondo,
- Une mention dotée de quatre cents euros (400,00 €) à Anna Pardos i Ripoll.

Catégorie projets en catalan, modalité collectifs :

- Un prix dotée de mille cent cinquante euros (1.150,00 €) au projet "Onada feminista";
- Une première mention dotée de huit cents euros (800,00 €) au projet "Els inexperts",
- Une seconde mention de six cents euros (600,00 €) pour le projet "Novaveu".

Rappel : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montpellier







ID : 031-130007511-20230210-230202CLFR-DE

Eurorégion Pyrénées-Méditerranée Groupement Européen de Coopération Territoriale

Catégorie projets en catalan, modalité des associations :

- Un prix dotée de mille deux-cents euros (1.200,00 €) au projet "Ciència oberta",
- une mention dotée de mille euros (1.000,00 €) pour le projet "Toponymie, langue et culture de la Catalogne Nord".

Catégorie projets en occitan, modalité individuel :

- Un prix de six cents euros (600,00 €) à Gabrièu Pellisson,
- une mention dotée de quatre cents euros (400,00 €) à Mariona Miret Giribert.

Catégorie projets en occitan, modalité collectifs :

- Un prix dotée de mille cent cinquante euros (1.150,00 €) au projet "influaran e tikarantok_";
- une première mention dotée de huit cents euros (800,00 €) au projet "Biais de dire",

Catégorie projets en occitan, modalité des associations :

- Un prix dotée de mil dos-cents euros (1.200,00 €) au projet "País invisible",
- Une mention dotée de mille euros (1.000,00 €) pour le projet " Eth Club Aranés".

D'autre part, hors compétition, deux mentions spéciales de trois cents euros (300,00 €) chacune, en reconnaissance de leur activité, sont attribuées à Laurie Privat et à l'entité Jeunes Européens de Toulouse.

Article 2:

Dit que les crédits budgétaires relatifs à la présente délibération sont inscrits au budget primitif 2022 de l'établissement.

Article 3:

Autorise la Présidente à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.

La Présidente en exercice Présidente de la Région Occitanie

Carole Delga

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Copie pour exécution: Paierie Régionale Occitanie

Rappel : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montpellier